



Mouvement lycéen  
rouennais



## Mobiliser contre la sélection à l'entrée de l'université et contre les projets de réformes du lycée et du baccalauréat !

### Universités : de l'asphyxie budgétaire ...

Le boom démographique des années 2000 atteint aujourd'hui l'enseignement supérieur, après avoir touché l'ensemble des cycles scolaires. Ce sont environ 40 000 étudiant.e.s supplémentaires chaque année pendant au moins 5 ans qui vont pouvoir accéder à l'enseignement supérieur.

Au lieu d'investir massivement dans la formation et l'élévation des connaissances, le gouvernement fait le choix de restreindre l'accès aux universités pour un grand nombre d'élèves, en particulier celles et ceux issu.es des milieux modestes.

### Un dispositif imposé ... avant le vote de la loi !

Alors que les personnels, étudiant·es et lycéen·nes prennent connaissance du contenu du projet de réforme du premier cycle universitaire et commencent à se mobiliser, le gouvernement fait le choix du passage en force et de la précipitation. **Un certain nombre de mesures sont mises en place dans les lycées et dans les universités avant même l'adoption de la loi.**

Dans les universités les budgets proposés aux conseils d'administration prévoient la gestion des demandes d'affectation, les modules de mise à niveau, la définition des « attendus » et celle des capacités d'accueil des filières. Dans les lycées la mise en place de la 2<sup>e</sup> professeur·e principal·e et des nouvelles mesures d'orientation sont mises en œuvre à marche forcée.

De toute évidence, cette précipitation va mettre en difficulté immédiate les bachelier·es, leurs familles, les personnels des lycées et des universités. Mais ce sont aussi les établissements et les formations du supérieur qui seront en difficulté : comment définir le nombre de dossiers acceptés au vu des capacités d'accueil en prévoyant les désistements de candidat·es qui auront formulé dix vœux non hiérarchisés ?

## ... à la sélection et à la concurrence.

Dorénavant, l'inscription à l'université se fera « dans la limite des capacités d'accueil » de chaque formation ainsi qu'en fonction d'« attendus » définis nationalement mais pouvant être déclinés localement. On peut donc s'attendre à une sorte de multitudes d'APB (« admission post-bac ») locales avec des critères de sélection non explicites qui dépendront de l'attractivité de chaque université, voire des formations elles-mêmes au sein des universités.

## Quel rôle pour les enseignant·es de lycée dans le dispositif ?

Dans la version actuelle du projet de loi, la sélection des étudiant·es sera facilitée par les avis des chefs d'établissement portés sur les fiches « avenir » lors des conseils de classe de terminale du 2ème trimestre après consultation de l'équipe pédagogique. Ces fiches, qui représentent un surcroît de travail considérable (de l'ordre de 350 vœux à examiner !), seront le principal élément de la sélection opérée à l'entrée de l'université.

Comment donner un avis éclairé sur une formation parmi les 12 000 de l'enseignement supérieur ? À quel titre les enseignants de terminale peuvent-ils-elles se substituer aux psychologues de l'éducation nationale qui exercent dans les lycées ?

D'autant que les attendus définis nationalement et rendus publics par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont particulièrement exigeants<sup>1</sup>. Certains enseignants à l'université estiment que ces attendus seraient plus adaptés à des étudiant·es en fin de L1 ou L2 !

Mais en dernier ressort, ce sont les recteurs qui décideront de l'affectation des élèves qui n'auront trouvé aucune place parmi leurs 10 vœux. Selon quels critères ? Personne n'est en mesure de le dire aujourd'hui mais il est sûr que pour de très nombreux·ses élèves, la fin de l'année scolaire, en pleine période de révision du bac, sera particulièrement stressante avec des réponses « en attente » qui risquent de durer des semaines entières, voire des mois, puisque le coeur du problème - l'augmentation du nombre de places - n'est pas traité par ce projet.

<sup>1</sup> Par exemple, il est recommandé pour s'inscrire en licence d'histoire d'avoir un bon niveau d'expression de langue française, un bon niveau dans au moins une langue étrangère, de la motivation et un projet d'étude, de l'intérêt pour la recherche documentaire, pour les questions politiques, économiques et sociales, pour la démarche scientifique, faire preuve d'autonomie, de capacités de travail et de curiosité intellectuelle ! Quant à une inscription en licence de mathématiques, une très bonne maîtrise des compétences attendues en mathématiques à la fin de la classe de terminale est préconisée. Une bonne maîtrise de compétences attendues dans une autre discipline, scientifique ou non, à la fin de la classe de terminale est préconisée. Par ailleurs, des compétences pour communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, des compétences méthodologiques et comportementales de curiosité, la capacité à organiser et à conduire ses apprentissages, à mener un travail personnel en sachant le programmer et s'y tenir dans la durée sont recommandés ... [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/16/8/AttendusLicence-12-12-2017\\_867168.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/16/8/AttendusLicence-12-12-2017_867168.pdf)

# Remise en cause du bac comme condition d'accès à l'enseignement supérieur

Cette réforme remet en cause le principe de libre accès à l'université qui garantit à chaque jeune titulaire du baccalauréat de pouvoir continuer ses études. Sans oser le dire, le gouvernement met en place une véritable logique de sélection dans tout l'accès aux études supérieures. Rappelons que le nombre de PSY EN qui sont les personnels qualifiés pour orienter les élèves est nettement insuffisant et qu'en ce moment même c'est bien le gouvernement qui prend la responsabilité de fermer des Centres d'Information et d'Orientation. En prévoyant que le conseil de classe de terminale examine les vœux du·de la lycéen·ne et participe à un avis formulé par le·la chef·fe d'établissement, cela revient à faire des enseignant·es en lycée des acteurs de la sélection.

Les premières annonces ministérielles sur une refonte du lycée font preuve d'une accablante cohérence avec nos analyses du projet de réforme du premier cycle post-bac et de la mise en place des « prérequis » ou « attendus ». Se dessine une réduction des matières sujettes à un examen ponctuel, une introduction très importante du contrôle continu, une modularité des cursus des lycéen·nes et des examens de spécialité avancés dans l'année pour permettre leur prise en compte dans les dossiers d'admission post-bac. Ces annonces constituent manifestement la volonté de remettre en cause le baccalauréat comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales et anonymes et comme premier grade universitaire.

L'organisation du lycée qui en découle est inquiétante. La commission Mathiot évoque la disparition des filières, avec un tronc commun et des enseignements de spécialisation. Le danger de disparition de matières qui ne figureraient pas dans le tronc commun ou dans les enseignements dits « majeurs » est important. Les bruits émanant de cette commission font état d'une suppression possible d'un tiers des postes en lycée. La rentrée 2018 marquera le début avec 62 postes supprimés dans les lycées de l'académie.



## Nos organisations réaffirment :

- ✓ La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- ✓ Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier·es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- ✓ L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- ✓ Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- ✓ L'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun·e au supérieur, accompagnée de la création d'une allocation d'autonomie pour tou.te.s les étudiant.e.s tout au long de leur cursus.

***Nos organisations appellent les enseignant·es, dans le secondaire ou dans le supérieur, à ne pas participer à la mise en place de la sélection.***

***Elles invitent les personnels de Education nationale, de l'Enseignement supérieur, les étudiant·es, lycéen·nes et parents d'élèves à se réunir en AG pour décider la grève le 1/02.***

***Elles soutiennent les mobilisations qui seront organisées dans les jours à venir.***

**Elles appellent d'ores et déjà à la grève  
JEUDI 1 FÉVRIER et à participer  
massivement à la manifestation à 10H30  
cours Clémenceau à Rouen.**

**Une AG se réunira à la suite de la manifestation vers 12H30.**